

LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU

GROUPE ESAB

1. DEFINITIONS ET INTERPRETATION

Dans les présentes Conditions (à moins que le contexte n'exige le contraire), les termes et expressions suivants auront les significations suivantes:

"Conditions" désigne les présentes conditions générales de vente.

"Contrat" désigne un contrat de vente de Biens et/ou Services conclu par ou pour le compte de la société du groupe ESAB pertinente ("**nous**") avec la partie à laquelle nous fournissons des Biens et/ou Services en vertu d'un Contrat ("**vous**") qui survient à notre acceptation d'une Commande.

"Biens" désigne les machines, l'équipement, les produits consommables de soudage et les services apparentés que nous fournissons en vertu d'un Contrat.

"Incoterm(s)" désigne les règles de la Chambre de Commerce Internationale relatives à la vente internationale de biens et/ou services (2000).

"Commande" désigne une commande, de Biens et/ou Services, que nous recevons de votre part.

"Services" désigne les services que nous fournissons en vertu d'un Contrat.

"Jour Ouvrable" désigne tout jour du lundi au vendredi (compris) qui n'est pas un jour férié et chômé dans le pays dans lequel vous avez élu de domicile.

2. APPLICATION

Les présentes Conditions régissent chaque Contrat conclu par nous en relation avec la fourniture ou la vente par nous des Biens et/ou Services. A défaut de notre accord écrit expressément dérogatoire à toute ou toutes Condition(s) présente(s) :

2.1 aucune autre condition ou modalité quelle qu'elle soit, implicite ou explicite, ou contenue dans toute Commande ou autrement suggérée par la coutume, la pratique ou l'usage du commerce, ne régit ou n'affecte aucun Contrat;

2.2 votre acceptation de la livraison des Biens et/ou Services constitue (sans préjudice de la Condition 2.3 ou toute autre question où l'acceptation des présentes Conditions peut être

attestée) une acceptation sans réserve des présentes Conditions;

2.3 nos devis ne constituent pas une offre et nous nous réservons le droit de retirer ou modifier un devis à tout moment avant notre acceptation d'une Commande conformément à la Condition 3.1. Notre acceptation d'une Commande prend effet uniquement si ladite acceptation est faite par écrit et signée par notre représentant habilité; et

2.4 aucune déclaration censée être soumise par nous ou pour notre compte eu égard aux ou en relation avec les Biens et/ou Services ne nous lie ou ne devient un terme de tout Contrat et nous n'assumons aucune responsabilité envers vous à cet égard. Si vous souhaitez invoquer une déclaration faite par nous ou pour notre compte, vous êtes tenus de conclure à cet égard un accord exprès par écrit avec nous.

3. PRIX ET PAIEMENT

3.1 Le prix dont vous êtes redevable pour les Biens et/ou Services est le prix que nous vous proposons dans un devis valable ou, faute de devis valable, notre prix catalogue courant pour les Biens et/ou Services, déduction faite de toute remise que nous avons convenue par écrit. Nos devis sont valables durant une période de 30 jours à compter de leur soumission sauf accord contraire de notre part par écrit. Des exemplaires de notre liste de prix courants sont disponibles sur demande. Nous nous réservons le droit de modifier nos prix à tout moment.

3.2 Lorsque cela est requis, nous pouvons ajouter au prix des Biens et/ou Services, et vous vous acquitterez d'une somme égale à tout(e) taxe de vente ou droit périodiquement applicable de temps à autre aux ventes ou fournitures de Biens et/ou Services.

3.3 Eu égard à l'ensemble des sommes qui nous sont dues, les délais de paiement sont une condition essentielle et sauf autres modalités expressément convenues par écrit, nos modalités de paiement sont paiement comptant net intégral dans le mois suivant la fin du mois de la facture. Aucun(e) remise, compensation ou rabais ne peut être consenti(e) sauf accord exprès et écrit de notre part. Si les Biens et/ou Services sont fournis en livraisons échelonnées ou à des dates différentes, ils peuvent être facturés séparément que le prix proportionnel de ces derniers ait été ou non convenu.

3.4 Si vous ne respectez pas nos conditions de paiement sans préjudice de nos autres droits, nous nous réservons le droit de cesser,

sur-le-champ, de vous fournir tout autre Bien et/ou Service quel qu'il soit en vertu de tout Contrat existant alors entre nous sans aucune responsabilité quelle qu'elle soit de notre part. A la cessation et avant l'acceptation d'une résiliation du Contrat, nous sommes habilités à facturer une somme payable sur-le-champ pour coûts de tout Contrat déjà encourus par nous ainsi que le bénéfice total qui aurait été réalisé moins la valeur de rebut de tout article conservé.

3.5 Nous sommes habilités à notre entière discrétion à facturer un droit supplémentaire sur toutes les sommes restant en souffrance après la date d'échéance de paiement à un taux maximum de cinq pour-cent par an au-dessus du taux de prêt de base de Lloyds Bank calculable au jour le jour avec taux d'intérêt mensuels.

4. MODIFICATIONS DES SPECIFICATIONS

Dans un souci d'amélioration continue des produits, nous nous réservons le droit de modifier la conception ou les spécifications de nos Biens quels qu'ils soient et ce sans préavis. Tout document contenant des schémas, spécifications, caractéristiques de poids, dimensions ou illustrations ne constitue ou ne représente aucune partie du Contrat sauf accord exprès et écrit de notre part.

5. ESSAIS SUR LES BIENS

5.1 Nous effectuons des essais de type sur les machines et l'équipement pour nous assurer que, dans toute condition d'essai prescrite par l'autorité administrant l'ensemble des normes nationales ou internationales pertinentes citées par nous, les critères de performance de l'autorité sont satisfaits.

5.2 Dans le cas de machines et d'équipement construits ou modifiés selon vos exigences, des essais sont conduits pour s'assurer que les machines et l'équipement sont conformes à nos obligations en vertu de la Condition 6.2.

5.3 Les produits consommables de soudage que nous fabriquons font, dans la mesure du possible, l'objet d'une procédure d'essais d'échantillons au sein de nos installations.

5.4 Dans le cas où des essais de machines, d'équipement et de produits consommables de soudage (autres que ceux que nous spécifions) ou autres essais en présence de votre représentant sont requis, des frais raisonnables seront facturés. En cas de retard de votre part à assister aux dits essais ou à conduire une inspection que vous auriez requise, l'essai sera entrepris après à un préavis de sept jours vous

informant de notre état de préparation, et nos résultats seront réputés exacts que vous ayez ou non assisté à l'essai.

6. PERFORMANCES DES BIENS

6.1 Si des machines et équipement sont construits ou modifiés selon vos exigences, notre responsabilité se limite à l'exécution de ladite construction ou modification selon vos exigences uniquement fondées sur les mesures, les tolérances d'assemblage et les détails des composants et matériaux que vous aurez fourni, ou telles que modifiées d'un commun accord. Nous ne fournissons aucune condition ou garantie selon laquelle les machines ou l'équipement, tel(les) que construit(es) ou modifié(es), répondent/répond à toute autre exigence quelle qu'elle soit y compris la conformité à toute exigence légale.

6.2 Nous communiquons l'ensemble des données techniques, spécifications et chiffres de performance selon la norme nationale ou internationale que nous indiquons, ou selon les détails de l'article en cours de production en fonction de notre propre expérience d'exécution et selon les essais que nous ou nos fournisseurs ont conduits dans des conditions d'essai normales. Nous déclinons toute responsabilité quant à l'adéquation ou l'aptitude à l'emploi des Biens et/ou Services.

7. FORCE MAJEURE

Notre exécution des termes de tout Contrat, et en particulier (sans préjudice de la généralité de ce qui précède) de toute garantie de livraison, est susceptible d'être modifiée d'un commun accord par écrit. Nous pouvons résilier tout Contrat en cas de survenance de tout évènement raisonnablement indépendant de notre volonté y compris (sans préjudice de la généralité de ce qui précède) tout(e) catastrophe naturelle, guerre, agitation civile, grève, lock-out, ordonnance ou réglementation gouvernementale, urgence nationale ou locale, incendie, inondation, tremblement de terre, sécheresse, tempête, brouillard, accident, action revendicative, conflit social ou pénurie de matériaux, main-d'œuvre ou transports.

8. LIVRAISON

8.1 Nous vous livrons les Biens/Services tel qu'il est stipulé sur notre bon de commande, qui, en relation avec les ventes à l'exportation, est conforme aux règles Incoterms pertinentes stipulées dans ce dernier.

8.2 A moins que nous n'ayons garanti la date et l'heure d'expédition par écrit et que vous n'ayez subi un préjudice suite à un retard

d'expédition de notre part et qu'il n'existe un accord par écrit selon lequel nous sommes redevables d'une pénalité, *notre responsabilité se limiterait aux cas où la délivrance s'effectuerait au-delà des délais jugés raisonnables.* Si vous, vos employés ou vos agents entravez ou retardez la livraison de tout service que nous devons exécuter, que ce soit directement ou indirectement, tout préjudice ou dommage qui nous est causé est remboursé par vous et constitue une majoration du prix contractuel.

8.3 Nous sommes habilités à livrer et facturer les Biens et/ou Services sous forme de livraisons et factures échelonnées et tout dit Bien et/ou Service est réputé faire l'objet d'un Contrat individuel et séparé.

8.4 Dans le cas où nous sommes responsables du transport des Biens, et sauf accord contraire par écrit, nous avons le droit de choisir le mode de livraison qui sera normalement le moyen de transport le plus économique. Si vous exigez une livraison par tout autre mode de transport, tous frais supplémentaires sont à votre charge lorsque nous les facturons.

8.5 Si nous ne recevons pas d'instructions de livraison suffisantes pour nous permettre d'expédier les Biens dans les 14 jours suivant la date de notification d'après laquelle ils sont prêts à être expédiés, vous prenez livraison dans les locaux où les Biens sont disponibles pour expédition ou organisez l'entreposage. Faute de quoi, la livraison est réputée avoir été effectuée et nous sommes habilités à organiser et facturer l'entreposage où que nous le choisissons en qualité d'agent et à vos risques, et l'ensemble des frais, entreposage, assurance et surestaries sont payables par vous lorsque nous les facturons. L'ensemble des paiements sont exigibles comme si la livraison avait été effectuée et jusqu'à ce que l'ensemble des paiements dont vous nous êtes redevables aient été acquittés, nous conserverons un privilège général sur les Biens.

9. EMBALLAGE

Vous disposez de l'ensemble de l'emballage conformément à l'ensemble des réglementations (statutaires ou autres) relatives à la protection de l'environnement. Nous sommes habilités à facturer et vous acquittez le coût de l'ensemble des matériaux d'emballage à moins qu'ils ne soient indiqués être retournables et que vous ne nous les retourniez en port payé

en bon état dans les 10 Jours Ouvrables suivant la date de réception par vous.

10. LICENCES ET CONSENTEMENTS

Si une licence ou un consentement de tout gouvernement ou autre autorité est requis pour la fourniture, le transport ou l'utilisation des Biens par vous, vous obtenez ladite licence ou ledit consentement (à vos frais) et nous présentez un justificatif correspondant sur demande. Vous n'êtes pas habilités à refuser ou retarder le paiement du prix si vous n'obtenez pas la licence ou le consentement requis, et vous acquittez tous frais ou dépenses supplémentaires encourus par nous suite audit manquement.

11. RESERVE DE PROPRIETE ET TRANSFERT DU RISQUE

11.1 Les Biens que nous fournissons sont à vos risques immédiatement après la livraison à votre société ou en dépôt pour votre compte et vous devez être assurés en conséquence.

11.2 La propriété des Biens fournis en vertu des présentes vous revient dès lors vous nous acquittez le prix convenu pour les Biens et Services (ainsi que tous intérêts courus) et l'ensemble des autres sommes qui nous sont dues pour des Biens et Services qui vous sont fournis en vertu de tout autre Contrat entre nous. De la date de livraison au transfert de la propriété des Biens à votre société, vous assurez les Biens pour leur valeur de remplacement totale auprès d'un assureur de bonne réputation et conservez les indemnités de tout sinistre relevant de ladite police d'assurance en trust pour notre bénéfice.

11.3 Jusqu'à notre réception du paiement intégral des Biens, vous conservez les Biens pour nous d'une manière qui permette de les identifier comme étant nos Biens. Vous ne grevez pas les Biens d'une propriété immobilière et vous nous retournez immédiatement les Biens à la demande de notre représentant habilité.

11.4 Votre droit de détention des Biens pour notre compte prend fin si vous commettez tout acte ou manquez à tout acte qui habiliterait un syndic, liquidateur ou administrateur à être nommé eu égard à vos activités pour prendre possession de tout actif ou permettrait à toute personne de soumettre une requête en liquidation.

11.5 Vous nous accordez une autorisation irrévocable de pénétrer à tout moment dans tout véhicule ou local détenu ou occupé par vous (ou en votre possession) dans le but d'enlever tout

Bien dont la propriété n'a été pas transférée de nous à vous. Nous ne sommes pas responsables, et vous nous indemnisez contre toute réclamation pour dommages causés aux dits véhicules ou locaux pendant l'enlèvement des Biens, dans la mesure où il n'était pas raisonnablement possible d'éviter lesdits dommages.

11.6 Vous devez vous assurer que si les Biens sont ou deviennent fixés à tout terrain ou bâtiment ils puissent être enlevés sans préjudice matériel pour ledit terrain ou bâtiment et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que le droit de propriété des Biens ne soit transféré au propriétaire ou à l'occupant dudit terrain et/ou bâtiment. Vous garanzissez la réparation et corriger tout dégât causé par la fixation des Biens à ou leur enlèvement de tout terrain ou bâtiment et indemnisez contre tous perte, dégât ou responsabilité que nous pouvons encourir ou subir suite à ladite fixation ou au dit enlèvement.

12. NOTRE RESPONSABILITE

12.1 Sous réserve des dispositions de la présente Condition 12, dans le cas des Biens que nous ne fabriquons pas, même s'ils constituent ou fait partie des Biens que nous fournissons, toute responsabilité quelle qu'elle soit de notre part, à l'exception de la responsabilité en cas de décès ou préjudice corporel découlant de notre négligence, est par les présentes expressément exclue, et sans préjudice de la généralité de ce qui précède, toute dite responsabilité en cas de perte et dommage quels qu'ils soient causés directement ou indirectement, est par les présentes exclue, mais nous nous efforcerons raisonnablement de nous assurer que vous bénéficiez de tout avantage dont nous bénéficions eu égard aux Biens qui nous sont fournis. Sauf stipulées dans les présentes Conditions, l'ensemble des conditions, garanties et déclarations expresses ou impliquées par une loi, la législation ou autre en relation avec la fourniture ou le retard de fourniture des biens/services, sont exclues dans toute la mesure permise par la loi.

12.2 Dans le cas des Biens que nous fabriquons, nous corrigeons (à notre gré) en réparant ou remplaçant les Biens, tout défaut apparaissant après un usage normal sur les Biens et ce au cours de la période de garantie, éventuelle, convenue entre nous par écrit. Ladite garantie se limite aux défauts qui découlent exclusivement d'un vice de

conception, d'un vice de matière ou d'une malfaçon de notre part à condition sans exception que les Biens défectueux ou pièces défectueuses des Biens soient rapidement retourné(e)s par vous, à vos frais, à nos locaux et ce fait sauf accord contraire obtenu par écrit. Si d'un commun accord avec vous nous demandons à l'un de nos employés ou agents d'entreprendre des travaux ou réparations ou remplacements dans vos locaux, nous aurons le droit de facturer la totalité ou toute partie des coûts et des frais généraux occasionnés par la prestation desdits services supplémentaires qui seront payables sur présentation d'une facture.

12.3 Nous ne sommes pas responsables, ni en totalité ou ni même partie, en cas de réclamation quelle qu'elle soit pour incapacité des produits ou fabrications à répondre aux spécifications ou critères de performance de quelque forme ou type que ce soit. Vous êtes tenus de déterminer si les Biens que nous vous fournissons sont aptes à l'emploi auquel vous les destinez.

12.4 Nous ne sommes pas responsables, de quelque manière que ce soit, envers vous en cas de perte de bénéfices, marchés ou contrats ou en cas de pertes indirectes subies ou présumées subies par vous.

12.5 Nous ne sommes pas responsables du coût de l'enlèvement et/ou du remplacement du matériel de soudage s'avérant ou suspecté d'être inapte à l'emploi auquel vous le destinez que cela soit ou non dû ou considéré comme dû à l'incapacité de nos Biens à répondre aux spécifications ou critères de performance que vous réclamez.

12.6 Lorsque le prix proposé comprend la livraison, nous réparons ou remplaçons gratuitement les Biens perdus ou endommagés en transit à condition que les transporteurs et nous-mêmes recevions tous deux une notification de ladite perte ou desdits dégâts dans les trois Jours Ouvrables suivant la livraison des Biens ou la date prévue de livraison, suivie d'une confirmation par écrit dans les sept jours.

12.7 En cas de livraison incomplète non due à une perte ou à des dégâts lors du transit, nous n'assumons aucune responsabilité quelle qu'elle soit à moins que nous ne recevions une notification de l'ensemble des informations nécessaires dans les trois jours suivant la livraison des Biens et/ou Services, suivie d'une confirmation par écrit dans les sept jours suivant la livraison.

12.8 Si et seulement si vos employés ou agents se trouvent dans nos locaux pour l'exécution de tout Contrat, nous réparons ou indemnisons, discrétionnairement tout dégât ou préjudice causé directement à vos employés ou agents ou à vos biens immobiliers par la négligence de nos employés ou agents travaillant dans nos locaux et ce mais pas autrement, à condition que:

12.8.1 notre responsabilité totale envers vous ou tout tiers en vertu des présentes (impliquant ou non une rupture de Contrat ou la violation d'une obligation d'origine législative) ne dépasse pas le prix que vous avez payé pour les Biens ou Services;

12.8.2 nous ne sommes pas responsables envers vous en cas de perte de bénéfices ou perte de Contrat ou en cas de perte indirecte ou dommage immatériel quels qu'ils soient et quelle que soit leurs causes, et

12.8.3 sous réserve des dispositions de la Condition 12.1, nous ne sommes pas responsables des dommages ou préjudices se produisant après le départ de vos employés ou agents du site.

12.9 Notre responsabilité ne dépasse en aucun cas le prix des Biens et/ou Services vendus.

13. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

13.1 Nous ne sommes pas responsables envers vous si les Biens portent atteinte ou sont présumés porter atteinte aux droits de tout tiers dans le cas où lesdits Biens sont fournis en vertu d'un contrat de fourniture international.

13.2 Si à tout moment il est présumé que les Biens portent atteinte aux droits de tout tiers ou si de notre avis raisonnable une telle supposition est envisageable, nous pouvons discrétionnairement:

13.2.1 modifier ou remplacer les Biens sans diminuer les performances d'ensemble des Biens afin d'éviter qu'il ne soit porté atteinte aux dits droits; ou

13.2.2 obtenir pour vous le droit de poursuivre l'utilisation des Biens; ou

13.2.3 racheter les Biens au prix payé par vous vétusté déduite au taux que nous appliquons à notre propre équipement.

13.3 Si une réclamation est faite ou action intentée ou risque d'être intentée, et qu'une atteinte aux droits des tiers est possible:

13.3.1 vous nous notifiez la dite réclamation dès qu'elle est portée à votre connaissance;

13.3.2 nous contrôlons et conduisons toute procédure; et

13.3.3 vous nous fournissez toute l'assistance que nous pouvons raisonnablement demander.

13.4 Vous nous indemnisez contre l'ensemble des pertes, frais et coûts que nous encourons dans l'exécution de toute opération devant être effectuée sur les Biens conformément à vos exigences ou spécifications et donnant lieu à toute atteinte ou atteinte présumée aux droits de tout tiers.

14. DROITS DE RESILIATION

14.1 Sans préjudice de nos autres droits et recours, nous serons habilités à résilier tout Contrat avec vous, suspendre toute nouvelle livraison pour vous et stopper les Biens en transit sur-le-champ en cas de survenance d'un des évènements suivants:

14.1.1 votre défaut de paiement, à la date d'échéance, de toute somme qui nous est due en raison de tout Contrat;

14.1.2 non-respect de votre part des présentes Conditions ou rupture de tout Contrat que vous auriez conclu avec nous;

14.1.3 si vous faites nommer un administrateur, syndic ou liquidateur ou si vous êtes mis en liquidation quelle qu'elle soit ou concluez tout concordat avec vos créanciers ou vous déclarez en faillite ou faites l'objet de réclamations ou si une saisie-exécution est effectuée à votre encontre ou toute action similaire est intentée à votre égard dans toute juridiction;

14.1.4 vous n'êtes plus en mesure d'acquitter vos dettes à leur échéance.

14.2 En cas de résiliation nous sommes habilités, sans préjudice de nos autres droits et recours,:

14.2.1 à pénétrer dans les locaux que vous possédez, occupez ou contrôlez ou pour lesquels vous disposez d'un droit d'accès et nous pouvons reprendre possession de tout Bien dont nous sommes propriétaires;

14.2.2 à percevoir toutes les sommes dont vous nous êtes alors redevables eu égard à l'ensemble des Biens et/ou Services quels qu'ils soient que nous vous fournissons; et

14.2.3 à être dédommagés immédiatement, sur présentation d'une facture, de la perte de bénéfices et du coût effectif des travaux, services et matériaux de Biens et/ou Services partiellement achevés et ce en accordant un crédit pour la valeur éventuelle qu'ils ont pour nous ou pour le produit net de leur cession. Nous sommes également habilités à percevoir immédiatement sur présentation d'une facture,

le prix contractuel dû eu égard aux Biens et/ou Services achevés, qu'ils aient été livrés ou non, déduction faite du produit de leur vente ou de la valeur de leurs matériaux, soit la somme la plus petite des deux.

15. CONFIDENTIALITE

15.1 Vous tiendrez confidentiels l'ensemble des informations sur les produits et l'entreprise, schémas, conceptions et spécifications que nous vous soumettons et ne le divulgerez à aucun tiers sans notre consentement préalable par écrit ou ne les utiliserez à aucune fin autre que celles que nous autorisons. La présente Condition ne s'applique pas aux informations :

15.1.1 qui sont à la date de divulgation ou deviennent à tout moment après ladite date de notoriété publique autrement que suite au non-respect de votre part de la présente Condition;

15.1.2 que vous connaissiez avant que nous vous les divulguions, une preuve satisfaisante de cette antériorité devant cependant être approuvée;

15.1.3 qui sont ou seront mises à votre disposition par d'autres que nous et ne sont soumises à aucune restriction quant à leur utilisation ou divulgation; ou

15.1.4 que la loi oblige à divulguer.

16. GENERALITES

16.1 Si toute condition parmi les présentes Conditions est déclarée par tout tribunal ou organisme gouvernemental compétent invalide ou inapplicable, ladite invalidité ou inapplicabilité n'affecte pas les autres Conditions qui demeurent de plein effet. Si toute condition parmi les présentes Conditions est déclarée invalide ou inapplicable mais cesse d'être invalide ou inapplicable si une partie de la disposition est supprimée, la disposition en question s'applique avec la modification permettant la rendre valide et applicable.

16.2 Vous ne pouvez pas céder ou négocier de quelque manière que ce soit la totalité ou une partie de la jouissance d'un ou plusieurs de vos droits ou avantages en vertu d'un, Contrat, sans notre consentement préalable par écrit (consentement qui ne sera pas déraisonnablement refusé ou retardé).

16.3 Toute notification que vous nous signifiez en vertu des présentes Conditions doit être faite par écrit et peut être délivrée en personne ou par envoi en recommandé. Les notifications seront délivrées ou envoyées à notre siège social habituel avec une copie de la notification envoyée au ESAB Global Legal Director à

ESAB Holdings Ltd, 50 Curzon Street, London, W1J 7UW, United Kingdom.

16.4 Une personne qui n'est pas partie à un Contrat n'aura pas le droit, en vertu de toute loi ou réglementation, de faire exécuter tout terme d'un Contrat auquel elle n'est pas partie. La présente Condition n'affecte pas les droits ou recours, de toute personne, existant ou étant disponibles autrement qu'en vertu de la loi.

16.5 Nos droits ne sont pas lésés, abandonnés ou affectés par tout délai, délai de grâce ou jour de grâce que nous, nos employés ou agents accordons à votre société, vos employés ou vos agents.

16.6 Les présentes Conditions et toute modification de ces dernières convenue par le représentant habilité d'ESAB par écrit contiennent l'ensemble du Contrat entre les parties.

16.7 chaque Contrat sera régi et interprété par référence au droit tunisien. Chaque partie se soumet à la compétence non exclusive des tribunaux de Tunis pour les litiges nés du Contrat. Toutefois, pour les litiges entre les parties concernant les opérations d'achat/vente, ESAB pourrait soumettre le litige à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la CCI par un arbitre unique dont la sentence sera finale et obligatoire entre les parties. Le lieu de l'arbitrage sera Londres la langue d'arbitrage sera l'anglais.